



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

37^e session, CIGG
Genève, Suisse, 14-18 juillet 2014

COMMUNICATION DE L'AIEA

ACTIVITÉS DE LA DIVISION MIXTE FAO/AIEA DES TECHNIQUES NUCLÉAIRES DANS L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE EN RAPPORT AVEC LES TRAVAUX SUR LE CODEX¹

1. La Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture (la Division mixte) célèbre cette année son demi-siècle de collaboration exemplaire au sein du système des Nations Unies, pendant lequel elle a apporté son soutien aux mandats aussi bien de l'Agence internationale de l'énergie atomique (IAEA) – grâce aux utilisations pacifiques de l'énergie atomique afin d'accélérer et d'accroître les contributions des technologies nucléaires à l'amélioration de la santé et de la prospérité dans le monde – que de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans ses efforts pour éliminer la faim dans le monde et réduire la pauvreté par le développement agricole et rural durable et l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire.
2. La Division mixte contribue à renforcer et à développer les capacités d'utilisation des techniques nucléaires, notamment aux fins d'une sécurité alimentaire durable, et à diffuser ces techniques dans les États Membres de la FAO et de l'AIEA par le biais d'activités internationales de recherche, de formation et de sensibilisation. Ces activités recouvrent la protection des aliments et de l'environnement, la gestion des sols et de l'eau, la sélection des plantes et la phytogénétique, la production et la santé animales, et la lutte contre les insectes ravageurs. S'agissant de l'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments, de la protection de la santé des consommateurs et de la promotion du commerce international, la Division mixte répond aux besoins des États Membres en coordonnant et en soutenant des travaux de recherche, en mettant à disposition des services techniques et consultatifs, en assurant un soutien aux laboratoires et une formation, et en recueillant, analysant et diffusant des informations. Nos activités sont mises en œuvre dans le cadre de projets de coopération technique et de projets de recherche coordonnée dans les principaux domaines d'activité que sont l'irradiation, l'authentification et la traçabilité des aliments, l'analyse et le contrôle des contaminants chimiques, et la préparation, la conduite et la gestion des interventions ayant trait à la production alimentaire et agricole en situation d'urgence nucléaire ou radiologique.
3. Un colloque international sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments : applications des techniques nucléaires et connexes sera organisé par la Division mixte au siège de l'AIEA à Vienne (Autriche) du 10 au 13 novembre 2014². Il portera sur diverses questions afférentes à l'alimentation et à l'agriculture entrant dans le cadre du Codex. Nous invitons cordialement à ce colloque tous les scientifiques, analystes de laboratoire, décideurs, responsables de la réglementation, producteurs agro-alimentaires et autres acteurs œuvrant pour la sécurité sanitaire et la qualité des aliments et pour l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

¹ Document élaboré par la Division mixte FAO/AIEA et sous sa responsabilité (pour de plus amples informations, voir <http://www-naweb.iaea.org/nafa/index.html>).

² Voir <http://www-pub.iaea.org/iaea meetings/46092/Food-Safety-and-Quality>.

La Division mixte FAO/AIEA et les comités du Codex

4. La Division mixte participe activement au Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF), au Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF) et au Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR). Ses activités sont présentées à chaque session de ces comités et des représentants participent aux délibérations en réunion plénière et dans les groupes de travail ou y contribuent par des moyens électroniques. Cela est particulièrement important pour nos travaux, car la Division mixte aide les États Membres de la FAO et de l'AIEA (et en particulier les responsables de la réglementation et les laboratoires de contrôle des aliments) à élaborer des normes et directives Codex et à les appliquer, par exemple pour la mise en œuvre de programmes nationaux de surveillance des résidus. En outre, la Division mixte héberge et gère des ressources internationales telles que le Système d'information sur les contaminants alimentaires et les résidus (FCRIS)³, qui est une plateforme en ligne que les laboratoires peuvent utiliser pour accéder librement à des méthodes d'analyse et des informations connexes. Plus particulièrement, la base de données du FCRIS appuie les *Directives Codex pour la conception et la mise en œuvre d'un programme national de réglementation d'assurance de la sécurité alimentaire concernant les risques liés à l'utilisation de médicaments vétérinaires sur des animaux producteurs d'aliments (CAC/GL 71-2009)*⁴ et les travaux du Groupe de travail sur les méthodes d'analyse des résidus de médicaments vétérinaires et pesticides connexes dans l'alimentation humaine et animale. Il s'agit d'un des soutiens les plus visibles de la Division mixte aux initiatives du CCPR visant à élaborer des directives pour les méthodes d'analyse.
5. À la 21^e session du CCRVDF⁵, la Division mixte a présenté diverses activités, notamment l'appui fourni aux laboratoires des États Membres en vue de renforcer leurs capacités (instrumentation, ressources techniques et humaines) pour la surveillance des résidus de médicaments vétérinaires, la promotion de réseaux et de meilleures pratiques parmi les laboratoires d'établissements de réglementation et de recherche dans les pays développés et les pays en développement. Dans le cadre de ses projets de recherche coordonnée, elle reconnaît les incidences de l'abaissement des limites de détection à mesure que les méthodes d'analyse progressent sur le plan technologique (à un niveau bien en-deçà d'1 µg/kg). La nécessité de tenir des débats de fond sur les substances ou les contaminants pour lesquels le seuil de tolérance est zéro, et d'étudier la question de savoir si cela implique que les niveaux de contrôle doivent être des niveaux détectables sur le plan technique ou pertinents sur le plan toxicologique, a été soulevée pendant cette session du CCRVDF. En outre, la détection continue d'agents antimicrobiens naturels et le transfert des médicaments vétérinaires des aliments aux animaux et à l'environnement ont été signalés comme étant des questions importantes à étudier. La Division mixte a également contribué aux travaux du CCRVDF pour un projet de directives sur les caractéristiques de performance des méthodes d'analyse multi-résidus, qui devrait figurer en appendice du document CAC/GL 71-2009.
6. Donnant suite aux contributions de la Division mixte à sa huitième session⁶ tenue à La Haye (Pays-Bas), le CCCF remet sur pied actuellement un groupe de travail électronique sur les niveaux de radionucléides dans les produits alimentaires, présidé par les Pays-Bas, coprésidé par le Japon et soutenu par la Division mixte et l'AIEA. Ce groupe étudie actuellement les conclusions et recommandations d'un groupe international de travail établi sous les auspices de l'AIEA concernant les niveaux indicatifs pour les radionucléides dans les aliments et l'eau de boisson, y compris ceux qui figurent dans les normes Codex⁷. Les questions soulevées sont notamment les suivantes : i) l'étape de la production des aliments à laquelle les teneurs indicatives Codex sur les radionucléides sont appliquées, ii) la durée pendant laquelle ces teneurs indicatives devraient être appliquées dans le commerce de produits alimentaires à la suite d'une situation d'urgence nucléaire ou radiologique, iii) l'identification de méthodes d'analyse internationalement validées pour l'analyse de la teneur en radionucléides des aliments et iv) le développement de plans d'échantillonnage pour renforcer la mise en œuvre des teneurs indicatives Codex. De plus amples informations figurent ci-après, dans la partie intitulée « Critères et normes relatifs aux radionucléides dans les aliments ».

³ Le Système d'information sur les contaminants alimentaires et les résidus (FCRIS) est disponible à l'adresse suivante : <http://nucleus.iaea.org/fcris/Default.aspx/> ou à partir de l'adresse : <http://nucleus.iaea.org/Home/index.html>.

⁴ Voir http://www.codexalimentarius.org/input/download/standards/11252/CXG_071f.pdf.

⁵ Voir http://www.codexalimentarius.org/download/report/802/REP14_RVf.pdf.

⁶ Voir http://www.codexalimentarius.org/download/report/906/REP14_CFf.pdf.

⁷ Voir la Norme générale Codex pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale (CODEX STAN 193-1995).

7. À la 46^e session du CCPR tenue à Nanjing (Chine)⁸, la Division mixte a mis en lumière les activités qu'elle mène pour aider les États Membres à répondre aux besoins et aux préoccupations en matière de sécurité sanitaire des aliments, et notamment les activités suivantes : i) projets destinés à accroître les capacités de suivi de la conformité pour la sécurité sanitaire des aliments et le commerce international, de formation et de perfectionnement, d'utilisation optimale des agents de lutte contre les ravageurs et des médicaments vétérinaires, et d'accroissement de la production d'aliments sains et nutritifs ; ii) publication électronique de méthodes détaillées d'analyse des contaminants et des pesticides alimentaires (sur la plateforme Internet du FCRIS), y compris de plusieurs méthodes multi-résidus et d'une base de données associée des pesticides pour les laboratoires de sécurité sanitaire des aliments/de l'environnement ; et iii) aide au CCPR pour l'élaboration des documents de travail pertinents, et notamment d'un document de travail sur les critères de performance pour une évaluation du caractère approprié de méthodes d'analyse pour les résidus de pesticides.

Irradiation des aliments

8. L'irradiation des aliments est l'un des principaux domaines de coopération entre la Division mixte et les pays membres. Dans la région Asie et Pacifique, les *principes directeurs pour l'audit et l'homologation des installations d'irradiation utilisées pour le traitement sanitaire et phytosanitaire des aliments et des produits agricoles*, établis en 2012, ont servi de base à une nouvelle norme régionale pour les mesures phytosanitaires (RSPM), intitulée *Approval of Irradiation Facilities* (APPPC RSPM n° 9), adoptée par la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (APPPC) comme norme phytosanitaire régionale en septembre 2013. Un manuel, intitulé *Manual of Good Food Irradiation Practice*, a été élaboré et sera publié par l'AIEA en 2014. Il se fonde sur les normes phytosanitaires ainsi que les normes générales Codex et les codes d'usages relatifs à l'irradiation des aliments. Compte tenu de l'application croissante de l'irradiation des aliments à des fins de qualité et de sécurité sanitaire ainsi que pour des raisons phytosanitaires, cette publication arrive en temps opportun et vise à appuyer les « meilleures pratiques » dans les installations d'irradiation.
9. Le projet de recherche coordonnée de l'AIEA sur la détermination de doses d'irradiation génériques pour les traitements de quarantaine est pratiquement achevé en 2014. Il a pour effets la mise au point et l'adoption, par la Convention internationale pour la protection des végétaux, de nouveaux traitements phytosanitaires par irradiation. Il est probable que ces types de traitement et les applications de l'irradiation dans le domaine de la qualité des aliments entraînent une augmentation de la demande de capacités de traitement par irradiation. Compte tenu des difficultés croissantes liées à l'acquisition et au transport des sources de radionucléides, des projets de recherche coordonnée et des projets de coopération technique visent à renforcer et à promouvoir le recours aux « irradiateurs à sources » électriques (faisceau d'électrons et rayons X), en plus des irradiateurs gamma au cobalt-60, plus communément utilisés actuellement pour irradier les aliments. Ces activités ont commencé à l'initiative de pays membres, notamment sur le continent américain et en Asie, dans lesquels l'utilisation de l'irradiation des aliments se développe. Plusieurs pays membres d'Afrique expriment aussi leur intérêt pour l'irradiation des aliments comme moyen de favoriser la sécurité alimentaire et de renforcer les échanges commerciaux.

Analyses et contrôles des aliments

10. Grâce au sous-programme sur la protection des aliments et de l'environnement et à ses laboratoires, la Division mixte continue à fournir un appui scientifique et technique à plus de 40 projets nationaux et régionaux de coopération technique (CT) portant sur la détection et le contrôle des contaminants alimentaires chimiques et/ou naturels, tels que les médicaments vétérinaires, les pesticides, les mycotoxines et les métaux lourds. Les projets de CT sont généralement des projets sur deux ans qui visent à créer ou à renforcer les capacités de suivi des disponibilités alimentaires en vue d'échanges commerciaux nationaux et internationaux.

⁸ Voir ftp://ftp.fao.org/codex/meetings/CCPR/CCPR46/DRAFT%20REPORT/DRAFT_REP14-PRf.pdf (ou ftp://ftp.fao.org/codex/meetings/ccpr/ccpr46/pr46_04f.pdf).

11. Le complexe des laboratoires mixtes FAO/AIEA⁹ est une caractéristique du Programme mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture unique au sein du système des Nations Unies. Depuis longtemps, les Laboratoires FAO/AIEA d'agronomie et de biotechnologie mettent au point et adaptent avec succès des technologies et les transfèrent aux pays membres. Par exemple, le Laboratoire de la protection des aliments et de l'environnement s'emploie à améliorer la traçabilité, la qualité et la sécurité sanitaire des aliments. Afin de garantir la durabilité des services fournis par l'ensemble du complexe, un nouveau projet d'investissement a été lancé pour aider à la rénovation et à la modernisation des laboratoires situés à Seibersdorf (Autriche). Le projet ReNuAL (« Rénovation des laboratoires des applications nucléaires ») a pour but de rénover entièrement leur infrastructure et de fournir des équipements pour permettre à la Division mixte de continuer d'aider à répondre aux demandes croissantes des pays membres.

Traçabilité et authentification des aliments

12. La Division mixte fournit un appui aux pays membres de la FAO et de l'AIEA pour la mise en place de systèmes globaux de sécurité sanitaire et de contrôle des aliments. Il s'agit notamment de mettre au point des techniques isotopiques et des techniques d'analyse connexes pour vérifier l'origine des aliments et ainsi permettre l'évaluation approfondie des systèmes de traçabilité fondés sur l'information, ainsi que pour vérifier l'authenticité des denrées alimentaires ou détecter toute altération. Ce domaine d'activité est nécessaire pour lutter contre la fraude, améliorer la sécurité sanitaire des aliments et permettre le commerce international des produits alimentaires. Par exemple, les activités de la Division mixte renforcent la norme Codex pour le miel (CODEX STAN 12-1981)¹⁰ et aident à définir dans leurs grandes lignes les méthodes et les procédures permettant d'établir l'authenticité des produits ou de détecter une altération.
13. Les activités de renforcement des capacités dans ce domaine englobent un projet régional sur la traçabilité des aliments et les systèmes de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments en Asie du Sud-Est. Les activités de recherche incluent des projets internationaux sur l'amélioration de la traçabilité des aliments au moyen de techniques nucléaires et sur l'application de technologies accessibles pour la vérification de l'origine des produits laitiers, donnant ainsi un exemple de système de contrôle en vue d'accroître le commerce mondial et la sécurité sanitaire des aliments.
14. La Division mixte FAO/AIEA contribue largement au développement de ce domaine en collaborant avec d'autres laboratoires spécialisés de l'AIEA et des instituts pour mettre au point des matières de référence certifiées (MRC) destinées à l'évaluation des éléments en traces et des contaminants dans les matrices alimentaires. De telles matières sont nécessaires pour les travaux sur la traçabilité et l'authenticité des aliments, et les techniques isotopiques reposent fondamentalement sur la disponibilité de MRC adéquates. Les activités de recherche menées dans les laboratoires de la Division mixte, qui ont permis de recenser plusieurs matières potentielles, se poursuivent afin de vérifier que celles-ci répondent aux critères rigoureux à appliquer.

Accident de Fukushima Daiichi

15. À la suite de notre rapport à la 36^e session de la Commission du Codex Alimentarius (CCA) conjointe FAO/OMS tenue en 2013¹¹, les activités de la Division mixte FAO/AIEA liées à l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi au Japon ont notamment pris la forme suivante :
- Coopération avec d'autres départements de l'AIEA, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et d'autres organisations internationales dans les domaines de la diffusion et de l'interprétation des normes internationales ;
 - Collecte et analyse de données de surveillance (base de données FAO/AIEA) ;
 - Participation à la préparation de rapports internationaux, par exemple le rapport de l'AIEA sur l'accident de Fukushima Daiichi, en préparation, et l'étude du Comité scientifique des Nations Unies

⁹ Voir <http://www.iaea.org/Publications/Booklets/Seibersdorf/seibersdorf.pdf>.

¹⁰ Voir http://www.codexalimentarius.org/input/download/standards/310/cxs_012f.pdf.

¹¹ Voir le rapport conjoint FAO/AIEA de la 36^e session de la CCA sur le site suivant : ftp://ftp.fao.org/codex/Meetings/cac/cac36/36_07f.pdf.

pour l'étude des effets des rayonnements ionisants (UNSCEAR), qui évalue les doses de rayonnements et les effets associés sur la santé et l'environnement, publiée le 2 avril 2014 ; et

- Mise en œuvre d'activités liées au Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire.

16. Sur un million de résultats d'analyse d'échantillons couvrant de nombreux produits alimentaires différents, plus des trois quarts ont été communiqués par les autorités japonaises au cours des trois années qui ont suivi la situation d'urgence. Il s'agit notamment de résultats de surveillance qui ont porté sur des aliments commercialisés et des aliments provenant de zones de production au Japon. Une proportion moindre d'échantillons (bien moins de 1 % par mois en 2014) dépasse les limites réglementaires japonaises pour les radionucléides du césium dans les aliments, et les autorités maintiennent de vastes programmes de surveillance pour garantir l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

Préparation des interventions en cas d'urgence nucléaire ou radiologique

17. Par le biais de la Division mixte FAO/AIEA, la FAO travaille en partenariat avec l'AIEA, l'OMS et d'autres organisations internationales pertinentes à la préparation et à la conduite des interventions en cas d'urgence nucléaire ou radiologique dans le cadre du Comité interorganisations des situations d'urgence nucléaire et radiologique (IACRNE) et conformément au Plan de gestion des situations d'urgence radiologique commun aux organisations internationales (EPR-JPLAN 2013)¹². Ces arrangements pratiques sont également reflétés dans les arrangements de coopération entre la FAO et l'AIEA pour la fourniture d'un appui en cas d'urgence nucléaire ou radiologique. Les récentes activités comprennent la contribution à l'étude menée par l'AIEA de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, ainsi que la participation à des activités de préparation des interventions d'urgence. Par exemple, la Division mixte a travaillé étroitement avec l'AIEA, d'autres organisations internationales et les États Membres, par l'intermédiaire du Centre des incidents et des urgences de l'AIEA, lors de sa participation à l'exercice ConvEx-3, exercice international d'intervention d'urgence organisé en novembre 2013 au Maroc au titre de la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et de la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique¹³.

18. La FAO et plusieurs autres organisations internationales parrainent conjointement le Guide de sûreté de l'AIEA intitulé *Critères à utiliser pour la préparation et la conduite des interventions en cas d'urgence nucléaire ou radiologique* (n° GSG-2 de la collection Normes de sûreté de l'AIEA)¹⁴. Ce guide énonce les critères (à la fois génériques en ce qui concerne la dose efficace et opérationnels en ce qui concerne l'activité alpha globale, l'activité bêta globale et les concentrations d'activité) régissant les restrictions apportées à la consommation des aliments, du lait et de l'eau de boisson contaminés par des radionucléides dans un ou des pays affectés par un rejet de matières radioactives à la suite d'un accident survenu sur leur territoire. Dans ce même contexte, la FAO a récemment contribué à l'examen du projet de nouvelle publication de la catégorie Prescriptions de sûreté de l'AIEA intitulée *Préparation et conduite des interventions en cas d'urgence nucléaire ou radiologique* (DS457), qui établira les prescriptions pour un niveau adéquat de préparation et d'intervention en cas d'urgence nucléaire ou radiologique afin d'atténuer les conséquences de cette dernière, et a communiqué ses observations à son sujet. Ces prescriptions remplaceront celles de l'actuelle publication de la catégorie Prescriptions de sûreté de l'AIEA parue sous le même titre – *Préparation et intervention en cas de situation d'urgence nucléaire ou radiologique* (n° GS-R-2 de la collection Normes de sûreté de l'AIEA)¹⁵ – en prenant en compte les faits nouveaux survenus et l'expérience acquise depuis la publication de ces dernières en 2002.

19. La Division mixte a entrepris un nouveau projet quinquennal de recherche coordonnée intitulé « Intervention en cas d'urgence nucléaire affectant l'alimentation et l'agriculture ». Ce projet vise à mettre au point et à évaluer des systèmes innovants de collecte et de gestion des données et de géovisualisation. Il est prévu que ceux qui auront été élaborés par les participants au projet soient

¹² Disponible en ligne à l'adresse suivante : http://www-pub.iaea.org/MTCD/publications/PDF/EPRJplan2013_web.pdf.

¹³ Le texte des deux conventions est disponible en ligne à l'adresse suivante : http://www-pub.iaea.org/MTCD/publications/PDF/Pub0765_web.pdf.

¹⁴ Disponible en ligne à l'adresse suivante : http://www-pub.iaea.org/MTCD/Publications/PDF/Pub1467f_web.pdf.

¹⁵ Disponible en ligne à l'adresse suivante : http://www-pub.iaea.org/MTCD/publications/PDF/Pub1133f_web.pdf.

utilisés pour la surveillance des contaminants radioactifs aussi bien dans des situations courantes que d'urgence avec la possibilité d'être étendus à la surveillance et à la visualisation des contaminants chimiques et autres dans l'environnement agricole. Neuf établissements de pays développés et pays en développement participent à ces travaux de recherche menés en collaboration qui se concentrent initialement sur les radionucléides. Les premiers résultats aboutissent déjà à la mise au point de systèmes électroniques utilisant des protocoles approuvés au plan international pour l'échange de données et peuvent faciliter la collecte, le transfert et la visualisation des données d'échantillonnage.

Critères et normes relatifs aux radionucléides dans les aliments

20. La contamination des aliments par des radionucléides ainsi que les normes pertinentes et critères applicables font l'objet d'une attention considérable. Par l'intermédiaire du Comité des normes de sûreté radiologique (RASSC) de l'AIEA¹⁶ et du Comité interorganisations de sûreté radiologique (IACRS)¹⁷, la Division mixte FAO/AIEA a participé directement aux débats sur les niveaux de référence pour les produits alimentaires contaminés à la suite d'une situation d'urgence nucléaire ou radiologique, eu égard en particulier aux enseignements tirés de la situation au Japon et aux niveaux indicatifs pour les radionucléides inscrits dans la Norme générale codex pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale (CODEX STAN 193-1995), comme il en a été rendu compte en détail à la huitième session du CCCF.
21. L'AIEA a créé un groupe de travail international comprenant des experts d'organisations internationales, dont la Division mixte, l'AIEA, la FAO et l'OMS, ainsi que des consultants spécialistes invités et la Commission internationale de protection radiologique (CIPR) qui y siège en tant qu'observateur. Ce groupe de travail s'est réuni trois fois. Un document de travail élaboré au cours des premières réunions a été examiné par le RASCC et des observations ont été formulées en retour sur les niveaux indicatifs pour les radionucléides inscrits dans la Norme générale codex pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale (CODEX STAN 193-1995) à l'intention de la huitième session du CCCF.
22. Ce groupe de travail s'est réuni la troisième fois en mai 2014 et a poursuivi l'élaboration du projet d'un nouveau document technique de l'AIEA (TECDOC) qui présentera en détail les diverses normes nationales et internationales relatives à la contamination des aliments et de l'eau de boisson par des radionucléides, les fondements sur lesquelles elles reposent et les circonstances dans lesquelles elles sont destinées à être appliquées, en mettant plus particulièrement l'accent sur une situation d'exposition existante (post-accidentelle). Le document technique présentera aussi un cadre destiné à aider les pays à établir des niveaux de concentration d'activité applicables au niveau national dans une situation d'exposition existante (post-accidentelle). Une réunion technique visant à donner des orientations et des éléments d'information sur son élaboration se tiendra au Siège de l'AIEA à Vienne (Autriche), du 8 au 12 septembre 2014. Elle sera consacrée aux critères radiologiques, y compris les concentrations d'activité des radionucléides, appliqués pour étayer le contrôle des produits alimentaires et de l'eau de boisson durant la phase de retour à la normale après une situation d'urgence nucléaire ou radiologique (c'est-à-dire dans une situation d'exposition existante suivant la phase d'urgence radiologique). Elle portera aussi sur les valeurs numériques des concentrations de radionucléides utilisées pour le contrôle des produits alimentaires faisant l'objet d'un commerce international. La réunion et le document technique intéresseront les autorités s'occupant d'alimentation et le CCCF lorsqu'ils examineront les niveaux indicatifs pour les radionucléides inscrits dans la Norme générale Codex pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale (CODEX STAN 193-1995), et des informations détaillées sur la réunion seront communiquées en ligne en temps voulu¹⁸.

¹⁶ Le Comité des normes de sûreté radiologique (RASSC) est un organe permanent d'experts de haut niveau en sûreté radiologique, créé par le Directeur général adjoint chargé du Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires. Il conseille l'AIEA sur son programme de sûreté radiologique afin de faciliter l'élaboration, l'examen et la révision de ses normes relatives à la sûreté radiologique et du programme prévu pour leur application. Il a pour objectifs de formuler à son intention des observations et des recommandations sur le programme de sûreté radiologique et les domaines à améliorer, et de parvenir à un consensus pour l'élaboration des normes de sûreté de l'AIEA tout en assurant la qualité, la cohérence et la compatibilité de ces dernières.

¹⁷ Voir : <http://www.iacrs-rp.org/>.

¹⁸ Voir : <http://www-pub.iaea.org/iaemeetings/2014>. Le numéro de référence de la réunion de l'AIEA est le suivant : J1-TM-47005.